



PRESTATIONS & HONORAIRES

TRANSACTION (*)

Des femmes et des hommes
pour votre bien

Tarifs en vigueur au 1^{er} JUIN 2019

TRANSACTION

- Estimation professionnelle par étude comparative de marché
- Conseils en droit immobilier, droit de la famille, urbanisme, fiscalité immobilière,
- Conseils et accompagnement dans la réalisation des obligations du vendeurs (diagnostics, assainissement, copropriété...)
- Plan de communication selon type de mandat
- Réalisation des visites après sélection des acquéreurs
- Validation des capacités de financement des acquéreurs auprès de partenaires
- Compte rendu de commercialisation réguliers (selon type de mandat)
- Négociation des offres d'achat entre vendeurs et acquéreurs
- Rédaction du compromis de vente et rendez vous de signature
- Suivi des échéances jusqu'à la signature de l'acte authentique
- Accompagnement à la signature chez le notaire

Honoraires TTC à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente (sauf convention contraire)

Jusqu'à 100.000€	7%	De 351 000€ à 400 000€	5,8%
De 101.000€ à 150.000€	6,8%	De 401 000€ à 450 000€	5,6%
De 151.000€ à 200.000€	6,6%	De 451.000€ à 500.000€	5,4%
De 201.000€ à 250.000€	6,4%	De 501.000€ à 550.000€	5,2%
De 251.000€ à 300.000€	6,2%	De 550.000€ à 600.000€	5%
De 301 000€ à 350.000€	6%	De 601.000€ à 650.000€	4,8%
De 351 000€ à 400 000€	5,8%	De 651 000€ à 700 000€	4,6%
De 401 000€ à 450 000€	5,6%	De 701 000€ à 750 000€	4,4%
De 451.000€ à 500.000€	5,4%	Plus de 750.000 €	4,2%

REMISES FIDELITE (cumulables)

- 5% de remise pour toute signature d'un mandat exclusif
- 5% de remise pour tout client ayant déjà conclu une transaction avec l'agence ou tout client du service gestion locative

(*) En cas de délégation, le montant des honoraires applicables est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial
La délivrance d'une note est obligatoire

LOCATION

Honoraires de négociation

- **Recherche de locataire, négociation**
- Baux d'habitation, professionnels, mixtes et meublés:
100 € à la charge exclusive du bailleur
- Baux commerciaux
10 % du loyer triennale hors charges à la charge exclusive du locataire

Honoraires de rédaction d'acte

- **Visite, constitution du dossier, rédaction du bail**
- Biens types studio et deux pièces
10 € TTC / m² (part locataire) 10 € TTC / m² (part bailleur)
- Biens types trois pièces et plus
8 € TTC / m² (part locataire) 8 € TTC / m² (part bailleur)

Honoraires d'Etat des lieux

- **Etat des lieux d'entrée**
3 € TTC / m² (part locataire) 3 € TTC / m² (part bailleur)

TVA intracommunautaire : FR2942513251100014
Carte Professionnelle Transaction CPI 94012016000006985 délivrée par la CCI
PÂRIS ILE DE France – SIRET 425 132 511 00014 – APE 703
Caisse de Garantie COVEA RISK montant T220 000 € et G380,000€ -
89 rue de La Boétie 75002 PARIS - RCS CRETEIL B 425132511



Des femmes et des hommes
pour votre bien

PRESTATIONS & HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

Tarifs en vigueur au 1^{er} JANVIER 2019

GESTION COURANTE

Gestion comptable

- L'appel des loyers et suivi des règlements
- L'édition mensuelle du compte de gestion accompagné du paiement
- Révision du loyer à chaque échéance du bail
- L'information des cautions conformément aux obligations légales
- Le rapport régulier avec le locataire pour l'application des clauses du contrat de location (assurance habitation, entretien chaudière...)
- La garantie contractuelle du paiement des loyers
- Le contrôle des charges locatives avec une régularisation annuelle
- Le règlement des charges au syndic
- Aide à la déclaration des revenus fonciers (tableau annuel des revenus à déclarer)
- Déclaration au Centre des impôts informant du départ du locataire

Gestion technique

- Traitement des dépannages, demande d'intervention des entreprises, devis
- Rédaction des états des lieux et gestion de la remise en état du bien avant relocation
- Suivi des sinistres et intervention auprès des compagnies d'assurance

Honoraires : 6% HT du loyer charges comprises.

Soit 7,2% TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

Le contrat est délivré par la Compagnie FILET ALLARD Immobilier

- Prise en charge d'un montant maximum de 90 000 € couvrant le loyer, les charges et taxes locatives sans limitation de durée.
- Détériorations immobilières : l'assurance prend en charge jusqu'à 10 000 € de réparation par sinistre.
- La Protection Juridique pour tous les litiges opposant au locataire dans la limite de 10 000 € par litige avec un seuil d'intervention de 230€.

Honoraires : 2,75 % TTC du loyer charges comprises.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Représentation aux assemblées générales
- Gestion des sinistres en défaut de paiement des loyers dans le cadre des biens non couverts par une garantie des loyers impayés
- rédaction de bail seul, inventaire meublés...

Honoraires : sur devis

TVA intracommunautaire : FR2942513251100014
Carte Professionnelle Transaction CPI 94012016000006985 délivrée par la CCI
PÂRIS ILE DE France – SIRET 425 132 511 00014 – APE 703
Caisse de Garantie COVEA RISK montant T220 000 € et G380,000€ -
89 rue de La Boétie 75002 PARIS - RCS CRETEIL B 425132511